



COMMISSION DEPARTEMENTALE DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion restreinte du 17 Juin 2026

Procès-Verbal

Président de séance : Christian VANTHUYNE

Etaient présents : Jean GUYONNET, Patrick TELLIER, Christian MOTTELAY, CAILLET André, Ali AKEM, Isabelle FAY, Michèle LANEELLE

Assiste : Angéline NTAZAMBI FERRARO (alternante juriste)

Madame **Angelina NTAZAMBI FERRARO**, assiste à la séance, ne participe ni aux débats, ni aux délibérations

Amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District

Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

Voir annexe jointe : Dossiers transmis par la Commission FOOT ANIMATION

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Christian VANHUYNE

Le Secrétaire de séance : Michèle LANEELLE

